

# Passeport

Pour demander un passeport, vous devez vous rendre en personne dans une mairie équipée d'une station biométrique, muni des pièces justificatives nécessaires.

Les documents à présenter dépendent de votre situation.

Pièces à fournir :

## **Pour une personne majeure :**

### *Pour une première demande :*

#### ***Si vous possédez une carte d'identité sécurisée (plastifiée)***

- Formulaire de demande
- 2 photographies
- Justificatif de domicile
- Autre pièces à fournir en cas d'utilisation d'un 2<sup>ème</sup> nom (nom d'épouse par exemple)
- Carte d'identité
- Timbre fiscal de 86 €

#### ***Si vous ne possédez pas de carte d'identité sécurisée (plastifiée)***

- Formulaire de demande
- 2 photographies
- Justificatif de domicile
- Acte d'état civil de moins de 3 mois (acte de naissance avec filiation)
- Si l'acte de naissance présenté ne suffit pas à déterminer la nationalité française, un certificat de nationalité française sera exigé.

### *Pour un renouvellement :*

#### ***Si vous possédez déjà un passeport sécurisé :***

- Formulaire de demande
- 2 photographies
- Justificatif de domicile
- Autre pièces à fournir en cas d'utilisation d'un 2<sup>ème</sup> nom (nom d'épouse par exemple)
- L'ancien passeport
- Timbre fiscal de 86 €

#### ***Si l'ancien passeport est périmé depuis plus de 2 ans :***

- Formulaire de demande
- 2 photographies
- Justificatif de domicile
- Autre pièces à fournir en cas d'utilisation d'un 2<sup>ème</sup> nom (nom d'épouse par exemple)
- Carte d'identité sécurisée ou à défaut un acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois
- Si l'acte de naissance présenté ne suffit pas à déterminer la nationalité française, un certificat de nationalité française sera exigé.
- Votre ancien passeport

*En cas de perte:*

***Si le passeport perdu est un passeport biométrique :***

- Formulaire de demande
- Déclaration de perte
- 2 photographies
- Justificatif de domicile
- Un timbre fiscal de 86 €

***Si le passeport perdu est d'un autre modèle :***

- Formulaire de demande
- Déclaration de perte
- 2 photographies
- Justificatif de domicile
- Un timbre fiscal de 86 €
- Carte d'identité sécurisée ou à défaut un acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois
- Si l'acte de naissance présenté ne suffit pas à déterminer la nationalité française, un certificat de nationalité française sera exigé.

*En cas de vol:*

***Si le passeport volé est un passeport biométrique :***

- Formulaire de demande
- Déclaration de vol
- 2 photographies
- Justificatif de domicile
- Un timbre fiscal de 86 €

***Si le passeport volé est un autre modèle :***

- Formulaire de demande
- Déclaration de vol
- 2 photographies
- Justificatif de domicile
- Un timbre fiscal de 86 €
- Carte d'identité sécurisée ou à défaut un acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois
- Si l'acte de naissance présenté ne suffit pas à déterminer la nationalité française, un certificat de nationalité française sera exigé.

## **Pour une personne mineure:**

### *Pour une première demande :*

#### ***Si l'enfant possède une carte d'identité sécurisée (plastifiée)***

- Formulaire de demande
- 2 photographies
- Justificatif de domicile
- Carte d'identité de l'enfant
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande
- Justificatif de l'autorité parentale (livret de famille ou selon les cas, jugement de divorce)
- Timbre fiscal de 17 € (pour les enfants de 0-14 ans) ou 42 € (pour les enfants de 15-18 ans)

#### ***Si l'enfant ne possède pas de carte d'identité sécurisée (plastifiée)***

- Formulaire de demande
- 2 photographies
- Justificatif de domicile
- Acte d'état civil de moins de 3 mois (acte de naissance avec filiation)
- Si l'acte de naissance présenté ne suffit pas à déterminer la nationalité française, un certificat de nationalité française sera exigé.
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande
- Justificatif de l'autorité parentale (livret de famille ou selon les cas, jugement de divorce)
- Timbre fiscal de 17 € (pour les enfants de 0-14 ans) ou 42 € (pour les enfants de 15-18 ans)

### *Pour un renouvellement :*

#### ***Si l'enfant possède déjà un passeport sécurisé :***

- Formulaire de demande
- 2 photographies
- Justificatif de domicile
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande
- L'ancien passeport
- Timbre fiscal de 17 € (pour les enfants de 0-14 ans) ou 42 € (pour les enfants de 15-18 ans)

#### ***Si l'ancien passeport n'est pas sécurisé mais l'enfant possède une carte d'identité sécurisée (plastifiée):***

- Formulaire de demande
- 2 photographies
- Justificatif de domicile
- Carte d'identité sécurisée
- L'ancien passeport
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande

- Timbre fiscal de 17 € (pour les enfants de 0-14 ans) ou 42 € (pour les enfants de 15-18 ans)

***L'enfant possède seulement un passeport non sécurisé :***

- Formulaire de demande
- 2 photographies
- Justificatif de domicile
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande
- L'ancien passeport
- Acte d'état civil de moins de 3 mois (acte de naissance avec filiation)
- Si l'acte de naissance présenté ne suffit pas à déterminer la nationalité française, un certificat de nationalité française sera exigé.
- Timbre fiscal de 17 € (pour les enfants de 0-14 ans) ou 42 € (pour les enfants de 15-18 ans)

<i>En cas de perte:</i>
-------------------------

***Si le passeport perdu est un passeport biométrique :***

- Formulaire de demande
- Déclaration de perte
- 2 photographies
- Justificatif de domicile
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande
- Justificatif de l'autorité parentale (livret de famille ou selon les cas, jugement de divorce)
- Timbre fiscal de 17 € (pour les enfants de 0-14 ans) ou 42 € (pour les enfants de 15-18 ans)

***Si le passeport perdu est d'un autre modèle :***

- Formulaire de demande
- Déclaration de perte
- 2 photographies
- Justificatif de domicile
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande
- Justificatif de l'autorité parentale (livret de famille ou selon les cas, jugement de divorce)
- Timbre fiscal de 17 € (pour les enfants de 0-14 ans) ou 42 € (pour les enfants de 15-18 ans)
- Carte d'identité sécurisée ou à défaut un acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois
- Si l'acte de naissance présenté ne suffit pas à déterminer la nationalité française, un certificat de nationalité française sera exigé.

<i>En cas de vol:</i>
-----------------------

***Si le passeport volé est un passeport biométrique :***

- Formulaire de demande
- Déclaration de vol
- 2 photographies
- Justificatif de domicile
- Justificatif de l'autorité parentale (livret de famille ou selon les cas, jugement de divorce)
- Timbre fiscal de 17 € (pour les enfants de 0-14 ans) ou 42 € (pour les enfants de 15-18 ans)

***Si le passeport volé est un autre modèle :***

- Formulaire de demande
- Déclaration de vol
- 2 photographies
- Justificatif de domicile
- Justificatif de l'autorité parentale (livret de famille ou selon les cas, jugement de divorce)
- Timbre fiscal de 17 € (pour les enfants de 0-14 ans) ou 42 € (pour les enfants de 15-18 ans)
- Carte d'identité sécurisée ou à défaut un acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois
- Si l'acte de naissance présenté ne suffit pas à déterminer la nationalité française, un certificat de nationalité française sera exigé.